



bulletin municipal - édition du 4 avril 2022



Travaux d'embellissement du village

Dossier : la journée du 12 mars

Les élections de 2022

L'actu des associations

6



3 édito : le mot du Maire

4 Le mémo de Tout Aspach

4 horaires mairie, coordonnées

5 Tout Aspach en bonne santé

5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 Tout Aspach à la Mairie

6 comptes-rendus
12 décès, jobs d'été
13 les élections de 2022
14 réflexion sur la numérotation des rues
15 rénovation du monument aux morts
16 travaux d'embellissement

18 Tout Aspach est informé

22 Tout Aspach entreprend

23 Tout Aspach fête

23 naissances, mariage

24 Tout Aspach bouge

25 Tout Aspach se détend

26 Dossier : 12 mars, une journée très riche

30 Tout Aspach s'associe

30 UNC, Donneurs de Sang
31 ASCLA
32 CASBA
33 Conseil de Fabrique, AGS

34 Tout Aspach à l'école

34 conseil municipal des enfants
34 sensibilisation à la propreté
35 carnaval à l'école maternelle

36 Tout Aspach en images

24



26



30



5



13



15



34



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite Illiwap (qr_code ci-contre). Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.

la commission info



photos de couverture

soirée d'observation Astro Aspach (12 mars), le printemps à la Mairie (Monique FAECHTIG), conseil municipal des enfants, mise en place de haies et fascines
médaillon : balade crépusculaire (12 mars)



Chers concitoyens,

le mot du Maire



Difficile de ne pas commencer ces quelques mots sans avoir une pensée toute particulière pour les victimes de cette guerre intolérable qui se déroule en Ukraine. Que ce soit pour les soldats et combattants civils qui défendent leur pays, mais aussi pour toutes ces familles qui ont ou qui vont devoir quitter leur foyer afin de fuir les combats, et l'horreur de toutes ces pertes humaines dont des enfants.

Les actions de solidarité s'organisent et vous avez été nombreux à répondre à l'appel aux dons en faveur des Ukrainiens. Vous avez également été nombreux à proposer d'héberger des familles chez vous. Sachez que la municipalité se tient à votre disposition afin de vous aider dans vos différentes démarches administratives.

Pour toutes ces actions solidaires, un grand Merci.

Cette guerre génère chez nous des hausses de prix sur les énergies mais également sur des produits de première nécessité comme la farine ou le lait.

Ce contexte m'incite à ce que cette année encore, afin de ne pas peser davantage sur le budget des ménages, soit proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux. Cela me semble plus que jamais essentiel.

Le budget communal sera calculé au plus juste, et nous mettrons tout en œuvre afin de limiter les dépenses.

Malgré ce contexte restrictif, vous pourrez constater dans ce numéro du « TOUT ASPACH » que nos actions avancent bien et que certains projets ont abouti récemment. Afin de réduire les coûts de ces investissements, nous recherchons systématiquement à obtenir des aides ou des subventions auprès de différentes instances. C'est le cas par exemple pour la rénovation de l'ancien monument aux morts pour lequel nous avons obtenu de l'aide de la part de l'Office National des Anciens Combattants ainsi que du Département, par le biais de nos deux conseillers départementaux.

Ce monument inauguré la première fois en 1934 est le symbole même du devoir de mémoire. Il comporte les noms des victimes aspachaises civiles et militaires des conflits mondiaux débutés en 1914 et en 1939. Les événements actuels nous montrent malheureusement que le maintien de la paix est un équilibre très fragile. Ce monument contribue au devoir de mémoire. Il ne faut pas oublier.



D'autres projets comme l'embellissement et le nettoyage du village ont été rendu possibles grâce à la participation de nombreux habitants. Et je les en remercie très vivement. La matinée du 12 mars a été un bel exemple de solidarité et d'entraide citoyenne. Nous avons pu mener de front le ramassage des déchets dans le village et la plantation d'une haie et d'arbres autour de notre nouvelle citerne à incendie (voir article dans ce numéro).

Le projet des haies sur les flancs Est du village pour éviter les coulées de boue me tenait aussi particulièrement à cœur. Pour l'installation des premiers trois-cent mètres de haies et fascines, nous avons fait appel à l'association « Re-source » de Hirtzbach. Ce projet, qui se fera sur plusieurs années, est subventionné par la Collectivité Européenne d'Alsace, la région Grand-Est et peut-être aussi par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Nous ferons sans doute appel aux bonnes volontés afin de poursuivre les plantations cet automne. Elles serviront aussi à éviter l'érosion des sols, et à préserver les habitations.

Enfin, vous avez pu constater le commencement de la troisième tranche de travaux pour le changement de la canalisation principale d'eau potable. Elle se déroulera de fin mars à fin juillet sur la route de Thann. Ces travaux sont pris en charge par le syndicat d'eau de Heimsbrunn et environs dont nous sommes membres. Lorsque vous aborderez ce chantier et afin d'éviter les accidents, merci de bien vouloir faire preuve de patience et de bien respecter les contraintes de circulation et les limitations de vitesse dans l'ensemble du village. Pour votre sécurité et celle des autres. En tant que riverains, n'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer durant ces travaux.

la mise en place
des haies et
fascines a
commencé

Pour terminer, je tiens à vous souhaiter, à toutes et à tous et avec le retour du Printemps, de belles fêtes de Pâques dans un contexte que je souhaite plus serein.

Fabien Schoenig

Retrouvez le Tout Aspach entièrement
en couleurs sur le site communal.



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

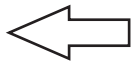
téléphone : 03 89 40 92 02

messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr



Autres infos

Horaires
d'hiver

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.



2022	avril	mai	juin	juillet
1	K	J	L	L
2	E	A	L	J
3	E	A	J	J
4	K	F	H	C
5	F	F	H	C
6	F	G	D	E
7	H	E	J	E
8	H	E	I	I
9	G	G	I	B
10	G	H	B	B
11	J	H	C	I
12	J	L	C	M
13	D	L	B	F
14	L	B	M	F
15	L	B	M	M
16	A	D	D	K
17	A	D	D	K
18	B	A	E	A
19	D	A	E	A
20	I	K	K	F
21	I	F	K	F
22	E	F	A	G
23	K	K	A	H
24	K	G	F	H
25	E	C	G	G
26	C	C	G	L
27	C	G	F	L
28	M	M	H	J
29	M	M	H	J
30	J	E	L	I
31		E		I

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'Ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire en date du 23 novembre 2021 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH, Géraldine COGNARD-GROSS.

Juan-Carlos RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie PRINZBACH, Francis LINK qui donne procuration à Serge STIMPFLING, et Frédéric FREYBURGER qui donne procuration à Alain WOLF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour. Il propose de rajouter les deux points suivants :

- Nomination des agents recenseurs et rémunération ;
- Convention de co-maitrise d'œuvre.

L'unanimité des conseillers approuve ces deux points et autorise le Maire à les ajouter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Approbation du rapport SIAEP 2020
5. Suppression de poste
6. Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé
7. Nomination des agents recenseurs et rémunération
8. Convention de co-maitrise d'œuvre
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Approbation du rapport SIAEP 2020

Monsieur le Maire présente aux conseillers la synthèse du rapport d'activité 2020 du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs, le rapport complet ayant été envoyé à chaque élu.

Après délibération, les conseillers, avec 13 voix pour et 2 abstentions, approuvent le rapport d'activité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs 2020 avec la remarque suivante : le conseil municipal souhaiterait connaître les solutions pour éviter les grandes pertes constatées sur le réseau (un tiers) afin d'en augmenter le rendement.

5. Suppression de poste

Monsieur le Maire informe les conseillers que, suite à la fermeture d'une classe à l'école maternelle, il a fallu consulter le Comité Technique du Centre de Gestion afin qu'il se prononce sur la suppression d'un poste d'ATSEM.

Il nous a remis son avis début novembre.

Il propose aux conseillers de délibérer sur la suppression d'un emploi permanent d'ATSEM.

Délibération portant suppression d'un emploi permanent d'ATSEM

L'organe délibérant, à l'unanimité,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération en date du 02 /07/2004 portant création de l'emploi permanent d'ATSEM ;

Vu l'avis du comité technique n°CT2021/512 en date du 19 octobre 2021 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de

l'emploi permanent d'ATSEM relevant du grade d'ATSEM, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures 10 minutes (soit 28,17 /35èmes), compte tenu de la fermeture d'une classe en maternelle

Décide

Article 1er : À compter du 24/11/2021, l'emploi permanent d'ATSEM relevant du grade d'ATSEM, occupé par Madame Catherine ABT, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures 10 minutes (soit 28,17 /35èmes), est supprimé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de créer un service commun de Conseil en Énergie Partagé avec les communes membres, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les communes membres intéressées.

Le Maire,
Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau du 21 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Approuve la création du service commun de Conseil en Énergie Partagé.

Approuve les termes de la convention régissant le service commun de Conseil en Énergie Partagé, tels que présentés par son Maire ;

Autorise son Maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé entre

La Communauté de Communes Sundgau, représentée par son Président, Monsieur Gilles FREMIOT, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 2021 ;

et

La commune d'ASPACH, représentée par son Maire, Fabien SCHOENIG, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2021 ;

Préambule

La Communauté de Communes et les communes membres de la Communauté de Communes Sundgau ont décidé de créer un service commun de Conseil en Énergie Partagé, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la Communauté de Communes et les communes concernées.

Article 1. Objet du service commun

La présente convention porte sur un service commun de conseil en énergie partagé pour les communes membres dont les missions dévolues seront fonction des types d'intervention, tels que décrits à l'article 3.3.

Ce service s'intègre dans le dispositif « Conseil en Énergie Partagé », soutenu par l'ADEME. Il vise à mettre à disposition des communes et de la Communauté de communes une compétence énergie afin de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule.

Article 2. Situation des agents du service commun

Le ou les agents relevant du service commun de conseil en énergie partagé sont des agents de la Communauté de Communes, leur situation administrative étant gérée par celle-ci.

Le pouvoir hiérarchique relève du Président de la Communauté de Communes.

Article 3. Modalités de fonctionnement du service commun

3.1. Demande d'intervention et gestion du planning d'intervention

Les demandes d'intervention du service commun dans les communes membres seront à transmettre directement au Conseiller en énergie partagé par mail à l'adresse cep@cc-sundgau.fr. La demande mentionnera le nom de la commune, les coordonnées du référent communal en charge du projet ainsi que le nombre et le type de bâtiments concernés par l'intervention.

Dans un délai de 3 à 5 jours maximum qui suit la demande, la Communauté de Communes informera la commune de la possibilité ou non de l'intervention du service commun. Le CEP transmettra alors à la commune un formulaire de pré-diagnostic permettant de rassembler les données techniques permettant d'appuyer son intervention.

3.2. Conditions générales d'intervention dans les communes

Le ou les agents relevant du service commun seront soumis aux dispositions du protocole du temps de travail de la Communauté de Communes.

Après chaque intervention, le Maire de la commune ou son représentant signe un état récapitulatif de présence de ou des agents du service commun correspondant à la durée de l'intervention.

3.3. Types d'interventions dans les communes

Le Conseil en énergie partagé comprend :

a) Un travail sur le patrimoine existant : bâtiments, flottes de véhicules, éclairage public.

- l'inventaire du patrimoine communal ;
- le bilan des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans la Commune sur les trois dernières années ;

- le suivi et contrôle réguliers des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur la base des informations transmises par la commune (relevés, factures, ...);
- l'analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la commune, étude des gisements potentiels d'économie ;

- la remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie et d'eau mettant en évidence les résultats obtenus ;
- l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

b) Un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée.

- accompagnement de la commune dans la mise en œuvre et suivi du plan d'actions préconisé ;

- conseil et suivi de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie et plus particulièrement le développement des énergies renouvelables ainsi que les travaux de construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation : assistance à la préparation des dossiers, des cahiers des charges, des montages financiers, etc.

c) Un accompagnement du changement des comportements.

- information et formation des élus et des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine ;

- sensibilisation des usagers des bâtiments publics ;

- mise en réseau des élus du territoire en vue de créer des dynamiques d'échanges de bonnes pratiques et de développer des projets communs.

Précisions :

La mission du CEP est une mission de conseil et d'accompagnement, et non de maîtrise d'œuvre. La commune garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

3.4. Engagement de la commune

La commune :

- désigne au sein de son équipe un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés de la Communauté de Communes Sundgau pour le suivi d'exécution de la présente convention ;

- saisit les données énergétiques et les données concernant les bâtiments dans le tableur fourni par le CEP et transmet en temps voulu toutes les informations requises pour l'élaboration du prédiagnostic initial ainsi que pour les suivis périodiques, le contrôle des factures et l'élaboration du bilan annuel (nombre et types de bâtiments, année de construction, matériaux, modes de chauffage, plans, consommation énergétique) ;

- prend les mesures qu'elle juge utiles pour assurer la transmission rapide des informations ci-dessus ;

- informe la Communauté de Communes Sundgau de toute modification du patrimoine communal et de ses conditions d'utilisation, y compris les modalités d'abonnement ;

- informe la Communauté de Communes Sundgau de tout projet de construction, autant que possible en amont.

La Commune, au vu des résultats obtenus, décide seule des suites à donner aux recommandations.

3.5. Engagement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Sundgau s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention ;

- traiter les informations communiquées dans les plus brefs délais et informer la commune en cas d'anomalies, aussi bien pour le suivi périodique que pour le contrôle des facturations ;

- présenter et transmettre annuellement le bilan des consommations et dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, assorti des recommandations adaptées ;

- transmettre à la demande de la commune les avis techniques et conseils sur les projets de construction, de réhabilitation, de modification ou d'extension du patrimoine communal et à formuler les recommandations nécessaires en matière énergétique ;

- informer la commune de manière à lui permettre de faire des choix sur son patrimoine selon des critères objectifs, en fonction de ses propres orientations politiques.

La Communauté de Communes Sundgau assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par

la commune. Elle est tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

3.6. Appui de l'ADEME

La Communauté de Communes Sundgau s'engage à respecter la méthodologie prescrite par l'ADEME à l'initiative du concept du conseil en énergie partagé. Conformément à la convention de partenariat qui lie l'ADEME Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau, l'ADEME Grand Est assure une mission d'assistance méthodologique et technique auprès de la Communauté de Communes Sundgau pour le bon déroulement de la mission.

Article 4. Prise en charge du coût du service

Le poste de Conseiller étant subventionné sur les trois premières années, il est proposé de ne pas demander de contribution aux communes adhérentes jusqu'à l'échéance de la convention signée avec l'ADEME et la Région, prévue en janvier 2024.

Au terme de cette convention et du financement associé, il sera proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la pérennisation du service commun, qui devra se traduire par une participation financière des communes adhérentes à travers un renouvellement de la convention.

Article 5. Durée

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 6. Modifications

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Article 7. Litiges

À défaut d'accord amiable, tout litige entre les parties à la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Dominique STOESSEL et Sandrine JOLY sont désignés comme interlocuteurs privilégiés.

7. Nomination des agents recenseurs et rémunération

Suite à la délibération prise en date du 6 juillet 2021, créant deux postes d'agents recenseurs pour les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a nommé Mesdames Isabelle PONS et Évelyne BRAND comme agents recenseurs.

Il propose de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

4,20 € brut par formulaire « feuille de logement » ou réponse internet ;

55,00 € par séance de formation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022, au chapitre 012.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, approuvent ce mode de rémunération et autorisent le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent. Monsieur Régis BRAND n'a pas pris part au vote, étant sorti de la salle de séance à ce moment.

8. Convention de co-maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire et madame STEVANOVIC rappellent aux conseillers que dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD466, il convient de passer une convention avec le Département.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD 466 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co maîtrise.

- La commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération « aménagement de l'entrée du village d'Aspach RD466 par pose d'un dispositif de doubles écluses » ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune.

9. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- La situation sanitaire se dégradant, le protocole à l'école est repassé au niveau 2, de ce fait le port du masque est à nouveau obligatoire.

- Madame Valérie JEANDET a été embauchée par la commune le 5 novembre dernier pour remplacer Madame STOESSEL pour le ménage dans les différents bâtiments communaux.

- Le cadeau de Noël des enfants de l'école offert par la commune cette année est un spectacle. Les enfants de l'élémentaire iront au théâtre voir « le mensonge » début février. Les enseignants cherchent un spectacle adapté aux enfants de la maternelle. Monsieur le Maire et Madame LIDY passeront voir les enfants avant les vacances afin de leur offrir un petit paquet.

- Conseil d'école : il a été question de l'élection des parents délégués, du règlement, de la coopérative scolaire, des différentes actions menées et de la reprise de la natation en janvier.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Le prochain Tout Aspach est en cours de parution.

- Illiwap : on note une augmentation de 10% d'abonnés depuis le dernier conseil municipal.

- Travaux de remplacement des huisseries de l'école élémentaire : la commission technique va se réunir afin de choisir entre les deux devis réceptionnés : UNAFERM et ALUREA (l'entreprise WEHR n'enverra pas de devis pour la menuiserie aluminium retenue).

- Nouveau cimetière : les travaux d'aménagement du columbarium sont terminés, une concession a déjà été attribuée. La rédaction du règlement est en cours, les tarifs seront approuvés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Une lettre d'information sera distribuée avant les opérations de recensement de la population début janvier.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- La commission cadre de vie s'est réunie le 2 novembre dernier, le compte-rendu est en cours de rédaction.

- Organisation de la fête de Noël des agents et du conseil municipal et fête de Noël des aînés : après discussion, vue la situation sanitaire, l'unanimité des conseillers décide d'annuler ces deux manifestations. Un courrier sera envoyé à chaque personne afin d'expliquer ce choix.

- Réfection du monument aux morts : obtention de deux subventions : 9800.-€ de la CEA, et 1600.-€ de l'ONAC. Les travaux démarreront début 2022.

- Lors de la cérémonie du 11 novembre dernier, la commune a déposé une gerbe à l'ancien et au nouveau monument aux morts.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité

- De nouveaux séparateurs de voirie seront installés avec mise en place de scotchs réfléchissants.

- Radar pédagogique : mi-décembre.

- Devis feux tricolores en attente.

- Des plots seront installés au niveau des arrêts de bus.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- La brosse de désherbage a été commandée.

- Proposition d'acquérir un relevage avant pour le tracteur VALTRA.

10. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIASA : Julie PRINZBACH fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en octobre :

- Transport scolaire : modifications de circuits en cours et prévus à la prochaine rentrée.

- Problèmes avec certains chauffeurs de bus (en retard, en avance, fument...) signalés, surtout lors de remplacements.

- Travaux réalisés : certaines places de parking du Cossec ont été repeintes, les marches usées de la passerelle ont été remplacées.

- Travaux à prévoir : remplacer les luminaires dans la grande salle du Cossec, et réparer la pente derrière le bâtiment (elle sert de piste de luge en hiver) – une plainte sans suite a été déposée.

11. Divers

Réflexion sur l'éventuelle vente de la parcelle section E – n°943 d'une contenance de 2,22 ares située 3, Impasse de la Fontaine – ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2022

Le conseil municipal, convoqué le 04 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du 11 janvier 2022 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Francis LINK, Françoise MAY, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Excusés : Alain WOLF ; Salomé REICHLIN qui donne procuration à Serge STIMPFLING, Régis BRAND qui donne procuration à Serge STIMPFLING, Julie PRINZBACH qui donne procuration à Angélique LIDY, Juan-Carlos RODRIGUEZ qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers pour la nouvelle année.

Il les informe ensuite du décès de Monsieur Yves HASSENBOEHLER, de mort naturelle, et donne enfin lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
5. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires au sein d'une collectivité - @ctes
6. Renouvellement du garde – chasse
7. Agrément d'un associé – chasse
8. Charte de gouvernance concernant l'élaboration du PLUi
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Monique FAECHTIG.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-

Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin ;
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, à l'unanimité ;
- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

5. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires au sein d'une collectivité - @ctes

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer au service de la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

6. Renouvellement du garde – chasse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Association de Chasse d'ASPACH demande le renouvellement de l'agrément de Monsieur William SCHMITT, domicilié à ILLZACH, 53, Avenue de Fribourg, en tant que garde-chasse. Après étude du dossier et délibération, les conseillers, avec 14 voix pour, émettent un avis favorable à la demande de renouvellement de l'agrément de Monsieur William SCHMITT comme garde-chasse privé de l'Association de Chasse d'ASPACH.

7. Agrément d'un associé – chasse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Association de Chasse d'ASPACH demande l'agrément d'un nouvel associé : Monsieur René ADLER, domicilié à ROTHENBURG (canton de Luzern), Flecken 32. Après étude du dossier et délibération, les conseillers, avec 12 voix pour et 2 abstentions, émettent un avis favorable à la demande d'agrément d'un nouvel associé par l'Association de Chasse d'ASPACH : Monsieur René ADLER.

8. Charte de gouvernance concernant l'élaboration du PLUi

Monsieur le Maire présente aux conseillers la charte de gouvernance rédigée par la CCS concernant l'élaboration du PLUi Secteur Altkirch élargi.

9. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- Point sur le protocole sanitaire : de nombreuses contraintes pour les enfants, les parents et le personnel enseignant (port du masque à l'intérieur et à l'extérieur, nettoyage des surfaces plusieurs fois par jour, suspension des cours de natation).
- Périscolaire : il n'y a actuellement plus de place au périscolaire. Solution : augmenter la capacité de 10 élèves ; un avenant sera signé pour l'utilisation d'une salle de classe durant le temps du repas du midi.
- L'opération vente d'agrumes est reconduite cette année.
- Monsieur le Maire et Madame LIDY ont remis à chaque enfant une tablette de chocolat pour Noël, en attendant le spectacle offert par la commune ; un panier garni a été remis au personnel enseignant.

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Une lettre intermédiaire sera distribuée prochainement : opération vente d'agrumes, recensement de la population, information pour la rentrée de septembre 2022.
- Passage du Conseil en Énergies Partagé à l'école élémentaire avec une caméra thermique : explication des différents clichés qui montrent que la structure est relativement bien isolée, mais qu'il faudrait remplacer les huisseries. Il est demandé des clichés après les travaux afin de constater leur efficacité.
- On peut constater que le fait d'avoir abaissé les plafonds et condamné les fenêtres hautes dans les classes de l'école élémentaire a été bénéfique.
- Demande des agents recenseurs : prêt d'un téléphone portable.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- Un panier a été offert aux membres du personnel communal et du conseil municipal : produits de l'association la Passe-relle et un calendrier de l'Astro Aspach.
- Les aînés se verront remettre par les conseillers municipaux un bon d'achat d'Altkirch Tradition valable chez les commerçants altkirchois, ainsi qu'un bricolage confectionné par les enfants du périscolaire.
- Les présidents des associations d'ASPACH recevront un petit colis avec un mot.
- L'AG de création de l'association Sax O'Clock aura lieu le 12 janvier prochain.
- Projet : ré-adressement des rues du village en partenariat avec La Poste – point avec La Poste à refaire.

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité

- Sécurité routière : pose des écluses définitives d'entrée d'ASPACH par le Col de la Steige : en attente de signature de la convention CEA – ASPACH.
- Une question est soulevée : le passage des vélos à l'entrée du village : pris en compte dans l'étude d'implantation, point à préciser avant la pose définitive avec l'Unité Routière.

Céline STEVANOVIC pour Alain WOLF : Commission environnement et patrimoine

- La citerne incendie du Clos de la Chapelle a été installée, elle a été remplie grâce au point de captage d'eau non potable de SPECHBACH.
- Projet des haies et fascines : subventions escomptées : 80% par Plantons des Haies, et 40% dans le cadre du Gerplan.

10. Compte-rendu des commissions intercommunales

MJC : Sandrine JOLY informe que, malgré le COVID, la participation aux activités durant les vacances de la Toussaint a augmenté de 45%. L'objectif est d'arriver pour la saison 2021-2022 à 2000 inscrits (1919 à la date d'aujourd'hui).

SIAEP : Frédéric FREYBURGER informe les conseillers que 200 détecteurs sonores de fuites sont installés, et qu'il y a moins de pression la nuit. On constate également une pollution au S-métolachlore (produit en vente légale en agriculture) ; deux années seront nécessaires pour régler ce problème. Le chaînage avec Altkirch est en prévision.

CLECT : Dominique STOESSEL a participé à la dernière réunion le 7 décembre dernier : élection du Président (M. METZ) et de la Vice-Présidente (Mme TELLIER), approbation du règlement intérieur, explication du mode de calcul des attributions de compensation ; si les membres du conseil municipal désirent davantage d'explications, Monsieur METZ se propose de se déplacer dans les communes.

11. Divers

- L'entreprise PONTIGGIA interviendra jeudi pour enlever les illuminations de Noël et remplacer les lampes.
- L'UNC recherche des membres pour assurer sa pérennité ; par ailleurs, de nouvelles règles d'organisation des sections locales sont applicables. Un RDV en Mairie est prévu afin d'évoquer ce sujet.
- Benne à déchets verts : commande passée - intervention de l'entreprise en février / mars 2022 (plate-forme de dépôt) - après quoi, il nous faudra assurer la sécurisation de l'ancien lieu Rue de la Forêt.
- L'Ami Hebdo spécifique sur les Services de la CCS en distribution gratuite à tous les habitants de la CCS : distribution non uniforme au sein du village, information remontée.
- Remarque d'un habitant : les décorations de Noël lumineuses sont concentrées dans le centre du village, est-il possible d'élargir ? La multiplication des points lumineux de Noël n'est pas prévue, mais le point sera évoqué en Commission Cadre de Vie.
- Certains retards / désorganisations sont constatés dans la levée des ordures ménagères le lundi sur ASPACH, le Maire rappelle que la CCS a réorganisé ces tournées avec le prestataire dans un but d'optimisation budgétaire. Cette réorganisation permet des économies substantielles, et un budget à l'équilibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h42.

Décès

31 janvier 2022

Christian FRITSCHY

22 mars 2022

Denis FRITSCH



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.



Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon **neutre, indépendant et gratuitement** les propriétaires de logement individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de **rénovation énergétique** ; et cela sur 3 étapes :

- 1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins.
- 2. Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations.
- 3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux.

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse :

conseiller.renovation@pays-sundgau.fr

ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68



Jobs d'été

Les candidatures peuvent être envoyées ou déposées à la mairie (lettre de motivation et CV) en précisant les dates souhaitées dans la période s'étendant du mois de juin au mois d'août.

Le permis de conduire est demandé.

Civilité

Lors de leurs promenades les chiens doivent être tenus en laisse y compris hors agglomération. Nous rappelons que les déjections peuvent être nocives pour les vaches en transmettant des maladies comme la néosporose qui provoque des avortements infectieux chez les bovins. Pensons également à la quiétude des autres promeneurs susceptibles d'être croisés lors d'une balade.





Élections présidentielle et législatives

Les **10 et 24 avril** aura lieu l'élection présidentielle, suivie les **12 et 19 juin** des élections législatives.

Les 10 et 24 avril, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.



Si vous souhaitez donner un coup de main pour la tenue des bureaux de vote des législatives, merci de bien vouloir vous signaler à la mairie. Les créneaux horaires retenus sont 8h-10h30, 10h30-13h, 13h-16h et 16h-19h.

UN PEU D'HISTOIRE

Cette année ce sera la douzième élection présidentielle de la Cinquième République (entrée en vigueur en 1958). C'est une élection au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé deux semaines plus tard entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.

Pourquoi ne retient-on que deux candidats pour le 2e tour ? cela assure le fait que l'un des deux obtienne la majorité absolue des suffrages exprimés, c'est-à-dire sans la prise en compte des votes blancs et nuls.

Les élections législatives du mois de juin permettront d'élire les 577 députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale. Ces élections se font au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans chaque circonscription.

Pour être élu au premier tour le candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits dans la circonscription. Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour est organisé entre les candidats ayant réuni un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits. Les deux candidats arrivés en tête du 1er tour se maintiennent néanmoins par défaut si un seul ou aucun d'entre eux n'a atteint ce seuil. Au second tour, le candidat arrivé en tête est alors déclaré élu.

(source : Wikipedia)

Les 12 candidat-e-s de cette élection présidentielle 2022, dans l'ordre du tirage au sort du Conseil Constitutionnel correspondant aussi à l'ordre d'affichage et de présentation des bulletins dans les bureaux de vote.

	Nathalie Arthaud – LO
	Fabien Roussel – PCF
	Emmanuel Macron – LREM
	Jean Lassalle – RES
	Marine Le Pen – RN
	Éric Zemmour – REC
	Jean-Luc Mélenchon – LFI
	Anne Hidalgo – PS
	Yannick Jadot – EÉLV
	Valérie Pécresse – LR
	Philippe Poutou – NPA
	Nicolas Dupont-Aignan – DLF

Réflexion sur la numérotation des maisons

L'adresse est un élément structurant de l'aménagement du territoire.

DES CHIFFRES QUI ALERTENT...

- La France compte plus de 20 000 communes qui ont au moins une voie qui n'est pas entièrement numérotée.
- 2,6 millions d'habitations ne disposent pas d'une adresse précise.
- 12 000 voies homonymes (même nom de voies au sein d'une même commune), avec une forte progression ces dernières années.

À ce titre, nous sommes sensibles aux difficultés rencontrées dans certaines rues de notre village, en particulier dans l'ordre de la numérotation de certaines rues, et de l'impact de cette désorganisation dans l'accès à votre domicile en cas de besoin de secours.

Nous lançons donc une réflexion sur le sujet.

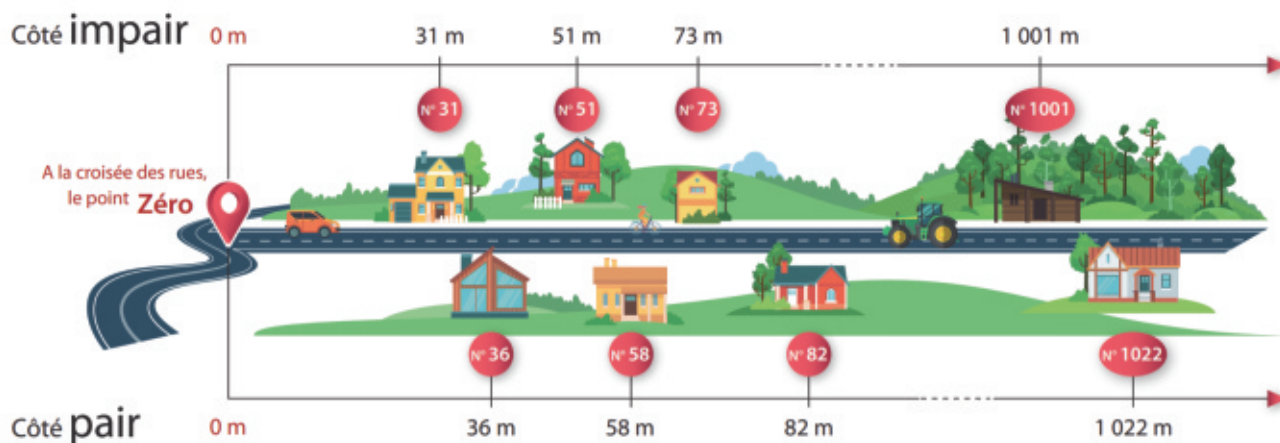
LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Le système métrique (ou hectométrique pour les longues rues avec peu d'habitations) consiste à donner à l'habitation le numéro correspondant à sa distance au carrefour qui marque le début de la rue. Si la première maison est à 50 mètres du carrefour, elle portera le numéro 50. Si son voisin est à 80 mètres, il portera le numéro 80 et pas le numéro 52. Il est ainsi bien plus facile de localiser une maison à partir de son adresse (secours, livreurs...) et, au niveau de l'urbanisme, l'insertion de nouvelles constructions ne nécessite plus l'emploi de bis ou ter (ou A, B, C...).

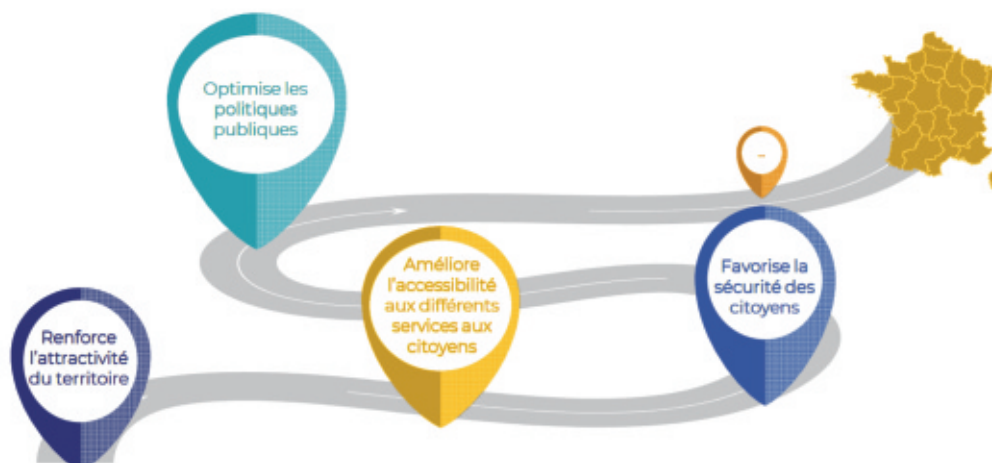
Concrètement, pour les voies communales, tout est à charge de la commune. Les habitants n'ont pas à acheter leur numéro, celui-ci leur est fourni gratuitement.

Le but de cet article est de lancer la réflexion pour que chacun·e puisse se forger une opinion éclairée sur la question. Nous reviendrons vers vous pour plus de détails dans les prochains temps avant de recueillir vos avis.

Tout savoir sur la numérotation métrique



« UNE ADRESSE DE QUALITÉ... »



Rénovation du monument aux morts

Comme vous avez pu le constater, la municipalité a engagé des travaux de rénovation du Monuments aux Morts de la Route de Thann.

L'entreprise PEDDUZI a réalisé les travaux, qui ont porté sur les points suivants :

- traitement anti-mousse ;
- dégrafage des joints ;
- nettoyage par hydrogommage ;
- ponçage des plaques en marbre ;
- mise en peinture noire de toutes les inscriptions ;
- purge du bas du pourtour du socle ;
- remplacement par de nouveaux éléments en granit taillés sur mesure y compris les marches.

L'ouvrage est mis en valeur avec :

- l'enlèvement des haies de thuyas qui cachaient l'édifice ;
- la réparation des deux candélabres ;
- plus tard, la réfection des murets autour avec travaux de peinture et fleurissement adapté.



des noms qui n'étaient plus très lisibles avec le temps...



inauguration du monument aux morts par le Maire Morand STOESSEL en 1934

Travaux divers d'embellissement

Grâce à vos dons, nous allons pouvoir rénover certains objets pour embellir notre village :

merci à nos agents !



Nos agents prennent soin de notre patrimoine :



Grâce à votre aide, nous continuons à embellir le village :



deux bancs ont été posés, l'un dans le jardin derrière la Mairie (près de l'arche de mariage), l'autre au nouveau cimetière



Patrimoine : la chapelle de la Litten

Armi Litt (pauvres gens) c'est ainsi que l'on appelait les lépreux, d'où le nom de la chapelle et du bois qui la borde : le Littawald. Notre chapelle, qui se dresse au flanc de la colline du Lerchenberg, a été construite en 1862. Selon la tradition orale, il est rapporté qu'une léproserie était implantée à la chapelle. Le Sentier des Planètes et le Sentier Découverte, tous deux balisés, vous feront découvrir ce lieu magique...



Stand de La Passerelle

Reprise courant avril du stand fruits, légumes et produits transformés du chantier d'insertion La Passerelle de Hirsingue, devant le bâtiment de la Réserve Communale (ancien local des Pompiers) le vendredi matin.



Vous trouverez ici les reproductions des arrêtés récemment pris au sujet de :

- la circulation dans la rue des Jardins ;
- l'éclairage public (pérennisation suite à la période de test de l'extinction de minuit à 5h).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'ASPACH



Arrondissement d'Altkirch
(Haut-Rhin)

ARRETE temporaire portant réglementation de la circulation Rue des Jardins à d'ASPACH - interdit sauf riverains

Le Maire de la Commune d'ASPACH

- VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2212-1 et suivants et L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation,
- VU** l'article R411-8 du Code de la Route relatif au pouvoir des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière,
- VU** l'article R 233-1 du même Code concernant notamment le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié – Livre 1 Huitième Partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que pour la sécurité et la tranquillité des riverains de la Rue des Jardins il est nécessaire d'instaurer un sens interdit sauf riverains des deux côtés de la rue :

ARRETE

Article 1 : Il est instauré un « sens interdit sauf riverains » des deux côtés de la Rue des Jardins.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services communaux, de sécurité et d'entretien, ni aux personnes rendant visite aux riverains de cette rue.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la commune d'ASPACH.

Article 4 : les dispositions définies par l'article 1 et 2 prendront effet le jour même de la mise en place de la signalisation

Article 5 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 6 Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de l'ATR d'Altkirch
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie d'Altkirch
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch
- Syndicat Intercommunal des Gardes Champêtres – Brigades Vertes – Walheim
- SAMU à Mulhouse
- Les riverains

Aspach, le 22 mars 2022. Fabien SCHOENIG.
Maire d'ASPACH.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'ASPACH



Arrondissement d'Altkirch
(Haut-Rhin)

Le Maire de la commune d'ASPACH,

**ARRETE MUNICIPAL Modifiant
les conditions de l'éclairage public**

VU l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales chargeant le maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite « loi Grenelle 1 », et notamment son article 41 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », et notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L583-1 à L583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU l'arrêté pris en date du 07 mai 2019 ;

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse et permettrait de réaliser des économies d'énergie

ARRETE

Article 1^{er} : les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune sont modifiées à compter du 15 mars 2022, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont définitives.

Article 2 : l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de minuit à 5 heures.

Article 3 : en période de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en mairie.

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sundgau
- Monsieur le Président de la Brigade Verte
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH
- Monsieur le Chef de Corps du CIS d'ALTKIRCH
- Monsieur le Chef de Services du SAMU de MULHOUSE
- Monsieur le Directeur de l'ATR d'ALTKIRCH
- Monsieur LAUNAY – Entreprise PONTIGGIA de WITTENHEIM
- Monsieur le Président du Syndicat d'Electricité et du Gaz du Haut-Rhin

Fait à ASPACH, le 14 mars 2022.

Fabien SCHOENIG.

Maire d'ASPACH.





Conduite à tenir face à un oiseau blessé

Vous trouvez un oiseau blessé, malade ou simplement trop jeune pour s'envoler et vous vous demandez que faire ? Sachez que le Conseil Départemental (devenu Collectivité Européenne d'Alsace), en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Brigade Verte, a mis au point un circuit qui vous permet de trouver une aide près de chez vous. Il y a, bien sûr, des gestes de base que vous pouvez faire, afin de maintenir l'animal en vie, de ne pas aggraver sa situation de choc, de stress, ou autre. Mais au-delà, vous aurez besoin du relais d'un spécialiste. Voici la marche à suivre :



QUEL EST CET OISEAU ?

Savoir à quelle espèce vous avez affaire est plus important qu'il n'y paraît car votre intervention va être très différente selon les espèces.

Les oiseaux tombés du nid

Il existe un cas précis où il importe de ne rien faire, celui des jeunes oiseaux tombés du nid et ne sachant pas encore voler, ce qui est souvent le cas pour les rapaces nocturnes, tel le hibou moyen duc ou la chouette hulotte. Si vous trouvez au sol, un jeune oiseau non blessé, sachez qu'il n'est pas forcément abandonné. Ses parents ne sont pas loin et reviendront le nourrir dès que vous serez partis. N'éloignez pas cet oiseau mais placez le simplement en hauteur afin de le soustraire à l'appétit des prédateurs. Pour cela replacez le directement dans le nid si vous le retrouvez, sinon aménagez un nichoir ou un support de fortune dans un arbre (à l'aide d'un cageot fixé sur une branche par exemple).

Les « Nuisibles »

Si vous avez affaire à un oiseau dit « nuisible » (corbeau freux, corneille, pie ou étourneau etc) sachez qu'un centre de soins n'aura normalement pas le droit de le soigner et qu'il devra être euthanasié (selon arrêté préfectoral en vigueur dans votre secteur). Ce geste correspond à une obligation légale et en aucun cas à un désintérêt de votre interlocuteur pour telle ou telle espèce. Liste des oiseaux dits « nuisibles » sur le site internet de la LPO Alsace : <http://alsace.lpo.fr> Toutefois nous vous conseillons de contacter le responsable du centre de soins qui pourra, le cas échéant, vous apporter davantage de renseignements en fonction de la situation.

Oiseaux potentiellement dangereux

Chez les rapaces, les serres sont plus dangereuses que le bec. Pour les saisir, placez doucement l'oiseau face au sol, vos mains à plat et la tête de l'oiseau dirigée vers l'extérieur, puis faites glisser vos doigts sous l'animal pour que les pattes soient placées entre vos doigts. Gardez vos bras tendus pour garder une bonne distance entre votre visage et l'oiseau dont les réactions sont imprévisibles. À l'inverse le bec de certains oiseaux comme les hérons, les cigognes ou les grèbes huppés est particulièrement dangereux (détente rapide dirigée en général vers quelque chose de brillant). Commencez donc par l'aveugler en lui recouvrant la tête à l'aide d'une veste, d'un sac ou d'un autre morceau d'étoffe, puis lui saisir le bec (d'une main gantée). Attention : rappelez-vous qu'un bec simplement « scotché » est tout aussi dangereux qu'un animal totalement libre de ses mouvements.



Pour d'autres espèces d'oiseaux comme les cygnes faites attention aux battements d'ailes qui peuvent blesser (utiliser un sac de jute pour le transport). Si vous avez un doute pour identifier un oiseau : n'hésitez pas à consulter un agent de la Brigade Verte 03 89 74 84 04, ou le pôle Médiation Faune Sauvage de la LPO 03 88 22 07 35 ou votre vétérinaire. Il existe aussi une foule de sites internet très bien documentés, parmi les plus pratiques d'accès pour les non-spécialistes on peut citer : <http://guide.des.oiseaux.free.fr>

DE QUOI A-T-IL BESOIN IMMÉDIATEMENT ?

De calme

Placer l'oiseau dans un carton et surtout pas dans une cage ; Prévoir un carton adapté : petite taille (passereaux), taille moyenne (faucon crécerelle, buse...), grande taille (cygne, héron...). Il sera préparé à l'avance (trous d'aération du diamètre d'un crayon, papier-journal au fond, etc...) avec les indications « oiseau vivant », « manipuler avec précaution ».

Éviter de placer un oiseau dans un carton trop grand, car il serait ballotté durant le transport.



De nourriture et d'eau

Lorsque c'est nécessaire, faire boire l'oiseau avec une pipette ou équivalent (uniquement de l'eau). Si l'oiseau est visiblement affaibli, trop maigre et que vous pensez qu'il ne survivra pas au temps de transport, contactez le responsable du centre de soins qui vous conseillera sur le type de nourriture à lui donner (petits morceaux de viande hachée crue, vers de farine, graines... surtout pas de pain ni d'aliments cuisinés). Ne le forcez pas à manger, vous risqueriez de l'étouffer.

QUELS SOINS ?

Les vétérinaires ont, par leur code de déontologie, l'obligation de soigner gratuitement les animaux sauvages blessés, vous pouvez donc vous adresser à eux. Le vétérinaire décidera de la suite à donner en fonction de l'état de l'animal. Cependant, il faut se rappeler que toute action de sauvegarde est destinée à remettre l'animal en liberté, ceci implique qu'un oiseau gravement blessé (fractures ouvertes, blessures profondes, section ou arrachement d'un membre...), ne pouvant donc pas retrouver son autonomie dans la nature après les soins, doit être euthanasié. Seul le vétérinaire est autorisé à prendre la décision de pratiquer l'euthanasie selon l'estimation qu'il fera de ses chances de récupération. S'il s'agit d'un oiseau juste choqué, affaibli ou trop jeune, une consultation chez un vétérinaire n'est pas indispensable. Il s'agira souvent soit d'un jeune tombé du nid (voir plus haut), soit d'un oiseau s'étant assommé sur une vitre, soit d'un oiseau en hypothermie (en hiver). Dans ces deux derniers cas, et avant toute autre démarche, placez l'oiseau au calme

dans un carton et contactez la LPO. Dans les autres cas notez sur le carton la date et l'heure de la capture ainsi que toutes vos observations par rapport à l'oiseau. Ces informations seront utiles au centre de soins le moment venu. Si l'oiseau porte une bague, n'y touchez pas, la Brigade Verte se chargera de son acheminement. Sauf si vous êtes un spécialiste, ne soignez pas un oiseau vous-même. Par ailleurs, prenez toujours la précaution de manipuler un oiseau visiblement malade avec des gants et/ou toute autre protection adaptée.

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

- pour l'identification de l'oiseau et pour sa prise en charge (transport) si vous ne pouvez pas l'assurer :
la BRIGADE VERTE 03 89 74 84 04

- pour les conseils de nourrissage, de conditionnement et d'évaluation de la situation :
le CENTRE DE SOINS 03 88 69 63 74

- pour les premiers soins et/ou la décision de transférer ou d'euthanasier : le vétérinaire de votre choix.

Pour votre information, les oiseaux pris en charge par la Brigade Verte sont ensuite acheminés par leurs soins jusqu'au poste de SIGOLSHEIM où une équipe de la LPO les prend en charge jusqu'au centre de soins. Cette opération est entièrement financée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

* * *

Pour tout renseignement sur le fonctionnement de ce dispositif le Service Environnement et Agriculture au Conseil Départemental du Haut-Rhin 03 89 30 65 30 est prêt à répondre à vos questions.

Pour tout renseignement sur les oiseaux en général, la LPO est à votre disposition au 03 88 22 07 35

Source : <https://www.brigade-verte.fr/>



Le mot de la LPO

L'ANIMAL EST-IL RÉELLEMENT EN DÉTRESSE ?

De trop nombreux animaux sauvages sont recueillis et amenés inutilement en centre de sauvegarde. Aussi, avant d'agir, assurez-vous d'abord que l'animal est bien en situation de détresse. Prenez le temps d'observer, de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé.

C'est important car un animal n'est pas forcément en détresse ou abandonné par ses parents quand on le trouve au sol...

Idéalement, ne recueillez un animal que s'il est manifestement blessé (aile pendante, trace de saignement, impossibilité de se tenir sur ses pattes). La majorité des animaux sauvages craint l'homme. Oiseaux et mammifères s'enfuient instinctivement à son approche. Un individu adulte qui reste immobile est vraisemblablement malade, affaibli ou blessé. Incapable de se défendre, il s'expose à la prédation par d'autres animaux et à des dangers divers (faim, déshydratation, épuisement...).

Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.

Pour ce numéro de printemps notre série sur les entreprises d'Aspach se poursuit avec la rencontre de M. PERONACE, cogérant de la pizzeria Nonnina située route de Thann, à côté de l'église.

L'établissement a été ouvert il y a huit ans par Elodie, que tout le monde connaît comme la grande gagnante de l'émission « le Meilleur Pâtissier » édition 2020 ; Elodie employait alors sa tante, Madame Joséphine PERONACE, et son cousin Kenzo, fils de Joséphine. Si le projet de cette entreprise familiale datait d'avant la mise en service de la déviation d'Aspach, l'ouverture à la circulation de cette dernière n'a pas trop impacté le chiffre d'affaires car c'est essentiellement le bouche à oreille qui assure une clientèle régulière et fidèle. Les clients satisfaits reviennent et ramènent d'autres clients.

Après l'interruption d'activité due à la crise sanitaire et suite au départ d'Elodie vers de nouvelles aventures, Joséphine et Kenzo ont repris la pizzeria à leur compte. Jusque-là M. Kenzo PERONACE était également importateur et distributeur de produits d'origine calabraise, activité qu'il a alors laissée pour se consacrer pleinement à Nonnina ; mais cette expérience lui permet de bien connaître les produits et les producteurs, atout essentiel pour disposer d'ingrédients de qualité. On sent bien que Kenzo a des racines profondes en Italie où il se rend très régulièrement.

L'objectif de Madame PERONACE et de son fils est de travailler des produits de qualité, en sachant d'où ils proviennent. Ainsi la farine utilisée vient d'Italie, de blés moulus à la pierre par de petits producteurs. Les circuits courts sont privilégiés, que ce soit pour certaines charcuteries ou les œufs venant du Sundgau ou pour les produits italiens (charcuteries, farine, sauce tomate...), qui certes viennent de plus loin mais sont toujours issus d'entreprises familiales non industrialisées.

Les retours des clients sont également pris en compte pour faire évoluer non seulement l'offre mais aussi les recettes des pizzas, par exemple en essayant différentes farines. Des essais ont d'ailleurs été réalisés pendant la fermeture due au couvre-feu sanitaire pour ajuster les modes opératoires.

En termes de perspectives, Joséphine et Kenzo veulent proposer une carte réduite mais évolutive pour pouvoir travailler un maximum de produits frais et de légumes de saison. De même pour le dessert puisque le Tiramisu sera aux fraises (d'Illfurth) dès le début de la saison des fraises ou aux marrons (partenariat avec La Griotte) en automne. Il est aussi envisagé d'importer davantage de produits artisanaux comme de nouvelles bières provenant d'une brasserie artisanale italienne. Des variations autour de la pizza sont envisagées, comme la pinsa, testée l'été dernier, alliant une pâte épaisse et un format pratique. Il est aussi envisagé, en saison, d'installer une petite terrasse.

Kenzo résume bien l'esprit de l'établissement en rappelant la signification de Nonnina : « ma p'tite mamie » (au sens affectif) et de préciser : « nous voulons faire une cuisine comme à la maison ». Et dans un clin d'œil il raconte comment sa grand-mère, venue d'Italie en visite, s'était mise au four à pizzas pour faire du pain afin de s'occuper... les gènes ne mentent pas !

Horaires : mercredi à vendredi : 11h45-14h et 18h-21h30,
 samedi et dimanche : 18h-22h

Sur place et à emporter.
Contact : 03 89 07 67 07



Naissances

22 décembre 2021

Aaron HAAS-NUNGE de Alban HAAS-NUNGE et Marielle REMOND

23 janvier 2022

Hanielle SCHUMACHER de Joaquim SCHUMACHER et Lydia LEKADIR

24 janvier 2022

Ethan SAINT-PICQ de Maxime SAINT-PICQ et Lola VIVIN



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Mariage

8 mars 2022

Jérôme SCHÖPPERLÉ et Julie PRINZBACH



Nous vous présentons nos sincères félicitations !



Un peu d'histoire locale...

L'HABIT TRADITIONNEL

À l'origine, chaque village disposait de son propre style et de ses coiffes spécifiques. Pourtant, un seul costume-type reste aujourd'hui dans la culture populaire.

Pour les femmes, l'habit est principalement composé d'un chemisier blanc en lin et d'un tablier noir porté sur une jupe de couleur. Celle-ci est différente selon la religion de la porteuse. Une alsacienne catholique portera la « Kutt », une longue jupe rouge alors qu'une alsacienne protestante portera la « rock », plus courte et de couleur verte, bleue, rouge ou violette en fonction du calendrier liturgique.

Le costume masculin est plus simple : un gilet rouge sur une chemise blanche avec un pantalon noir constitue l'élément le plus important. À noter : le nombre de boutons dorés brodés sur le costume indique le niveau de richesse du porteur.

La coiffe à grand nœud fait également parti des pièces maîtresses de l'habit alsacien. Comme pour la robe, des détails diffèrent selon les religions.

Les protestantes arborent un nœud noir noué dont les pans s'arrêtent à la hauteur des épaules tandis que, pour les catholiques, les pans de la coiffe descendent jusqu'à la taille.

Les jeunes filles non mariées portent quant à elles des nœuds à rubans fantaisies.



PETIT DICTIONNAIRE ALSACIEN

Kutt : ce mot désignait la jupe du costume féminin de confession catholique.

Rock : ce mot désignait la jupe du costume féminin de confession protestante. Les coiffes alsaciennes, très variées, étaient souvent différentes d'un village à l'autre. Les noms les désignant sont multiples.

Arweitschuët : littéralement chapeau de travail, désignait le chapeau de paille féminin.

Atlashüb : coiffe de soie du Haut-Rhin bordée de dentelles et surmontée d'un petit nœud.

Backehüb : coiffe dotée de deux rubans de chaque côté couvrant les oreilles.

Blüemekranz : couronne de fleurs.

Bodakapp : bonnet de la plaine, de la vallée de Munster, de Colmar et du Sundgau dans lequel les cheveux sont ramassés.

Ditschkapp : coiffe, parfois appelée bonnet de Habsbourg, utilisée dans les riches bourgades d'Altkirch et de Ferrette. C'était une coiffe d'apparat en forme de casque ornée de paillettes d'or et d'argent.

Kopflimpla : fichu du Sundgau.

Sturmhuët : grand chapeau de feutre porté par les hommes.

12 mars : une journée très riche

Le samedi 12 mars a été une journée riche en événements. La matinée a été consacrée à deux ateliers participatifs : plantations autour de la citerne à incendie du Clos de la Chapelle et ramassage de déchets dans les rues et les abords du village. L'après-midi et la soirée ont été consacrés, sous l'égide de la CCS, à une sensibilisation autour de la thématique de la pollution lumineuse en trois temps : une conférence, une balade crépusculaire et une observation astronomique...

LE CHANTIER PARTICIPATIF

L'équipe "plantation", menée par Alain WOLF, a planté une haie de charmilles entre la citerne et le chemin et des arbres forestiers de diverses essences pour reboiser la petite butte en amont. Ce travail s'est terminé par un paillage de branchages pour protéger la zone. Pendant ce temps la deuxième équipe a arpenté les rues du village pour ramasser les déchets que l'on rencontre hélas encore trop souvent. La matinée s'est achevée par un pot et des amuses-bouches grâce à la logistique assurée par Céline STEVANOVIC.



l'équipe des volontaires



sans oublier les plus jeunes recrues (qui apparemment ne voulaient pas marcher !)



l'opération est lancée

UNE CITERNE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Ce début d'année 2022, une citerne incendie de 120 m³ a été installée rue des Bergers. Elle a pour vocation d'alimenter en eau les véhicules de secours en cas d'incendie dans le quartier du Clos de la Chapelle, de la rue des Bergers ou de la rue de la Litten. En effet, un contrôle récent des poteaux incendie du village par VEOLIA a montré un manque de débit d'eau sur les appareils incendie dans ce quartier : 17 m³/h au lieu des 60 m³/h attendus. D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la lutte contre les sinistres et catastrophes dans la commune incombe au Maire.

Une rénovation du réseau d'eau n'étant pas du ressort de la commune, car c'est le syndicat d'adduction en eau potable de Heimsbrunn et environs qui le gère, il ne restait pas donc d'autre choix technique.

La renaturation des abords de la citerne a été réalisée le 12 mars à l'occasion de la journée citoyenne.

Alain WOLF





on arrive au bout...

Un grand MERCI à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces ateliers. Ce fut un beau moment de partage.

les déchets collectés



LA CONFÉRENCE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

De 14h30 à 16h30 Monsieur Dominique DELFINO, membre de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) et élu local en Franche-Comté, a animé une présentation sur la pollution lumineuse à destination des élus de la CCS, également ouverte aux habitants d'Aspach.

Après avoir expliqué l'importance de la nuit pour la faune et la flore, M. DELFINO a fait un état des lieux de l'éclairage artificiel (éclairage public, panneaux publicitaires, enseignes commerciales...) et des nombreux gaspillages constatés du fait d'usages mal pensés. L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, comme cela est pratiqué à Aspach depuis 2019, est une bonne solution et de plus en plus d'élus de la CCS s'y intéressent, en témoignent les questions d'ordre juridique et pratique qui ont été posées.



BALADE CRÉPUSCULAIRE

C'est à 17 heures que les participants à la balade crépusculaire, encadrés par des intervenants de la Maison de la Nature du Sundgau, ont entamé leur périple de 2h30 aux alentours d'Aspach et de Heidwiller afin de découvrir la biodiversité et quelques spécificités de la vie au moment du crépuscule. La thématique de la pollution lumineuse était là aussi présente comme le fil rouge de cette journée, appuyée par les observations de terrain.



à la tombée de la nuit les sensations diffèrent et la communion avec la nature est plus intense



OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES

Pour finir en beauté cette journée riche d'enseignements et de découvertes, Astro Aspach, la section astronomie de l'ASCLA, a organisé une soirée d'observations dans la cour de l'école. Plusieurs télescopes ont été mis en station avec à chaque fois un membre de Astro Aspach pour effectuer les réglages et fournir les explications nécessaires à la compréhension des phénomènes observés.

Exceptionnellement l'éclairage public de la commune a été coupé à 20h30 au lieu de minuit pour bien faire constater aux personnes présentes l'impact de la pollution lumineuse sur la perception du ciel nocturne. Et encore avec moins de Lune cela est bien plus impressionnant.



En fin de journée et en soirée, le Comité des Fêtes a assuré la petite restauration à la salle polyvalente.

Astro Aspach a pris possession, pour une soirée, de la cour de l'école élémentaire en déployant ses instruments d'observation astronomique



photo réalisée avec un smartphone sur l'oculaire du télescope pour donner une idée, la vision directe avec l'oeil sur l'oculaire était bien entendu beaucoup plus nette

Note technique

Lorsqu'on observe la Lune c'est au voisinage de la limite entre la partie éclairée par le Soleil et la partie sombre que les cratères sont les plus visibles, car éclairés de manière rasante, avec les ombres projetées qui traduisent bien la notion de relief. Cette limite zone éclairée / zone sombre porte le nom de *terminateur* (terme pouvant être utilisé pour tous les corps célestes éclairés).



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

VOUS ÊTES **CITOYEN** ET **COMBATTANT**, REJOIGNEZ L'UNC

L'Union Nationale des Combattants perpétue le devoir de mémoire d'autant qu'avec ce nouveau conflit en Europe un réarmement moral de nos concitoyens s'impose incontestablement. Nous devons nous impliquer sans réserve dans l'esprit de défense en particulier vis à vis des jeunes grâce à notre maillage territorial.

D'une part dans les derniers bulletins d'informations Monsieur le Maire et moi-même avons alerté nos habitants de l'affaiblissement de nos sections UNC dû aux nombreux décès et au vieillissement de nos effectifs.

D'autre part la fédération nationale nous impose un renouvellement de nos comités et une restructuration de nos statuts.

C'est pourquoi nous profitons de ces événements pour lancer un appel afin de renforcer nos rangs par :

- toute personne civile ou militaire ayant contribué à la défense de la France,
- toute personne ayant participé à la protection des vies ou biens des Français,
- toute autre personne qui partage les valeurs de l'UNC ou leur devoir de mémoire.

Jeunes gens, ayez la fierté de porter notre drapeau et participez à nos cérémonies commémoratives, participez à la **mémoire combattante de l'avenir**.

Mémoire, Solidarité, Entraide, Amitié, ainsi que fidélité aux valeurs traditionnelles de notre pays, **Liberté, Egalité, Fraternité**, ont été et sont toujours les caractéristiques de notre section.

Hommes, femmes, veuves d'anciens combattants n'oublions pas ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

L'histoire et la mémoire sont parfois dévoyées. Notre avenir ne pourra être serein que si chacun a conscience de ce qui a construit le pays, de ses cicatrices et de ses forces.

Le Président
François REICHLIN

Renseignements et adhésions à notre section d'ASPACH
francois.reichlin@orange.fr copie à jean-luc.buchert@sfr.fr



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)

Notre première collecte 2022 qui s'est tenue le 4 février a permis de recueillir 41 poches de sang.

Avant la pandémie, c'est en moyenne 65 poches qui étaient prélevées.

La COVID a certainement freiné les donateurs, mais le sang est d'autant plus nécessaire encore depuis l'apparition de ce virus.

Nous ne pouvons donc que vous encourager, vous, vos proches, vos amis... à donner un peu de vous pour le bien des malades.

Pas besoin d'avoir le pass vaccinal pour venir donner son sang.

Toutes les règles d'hygiène sont respectées (port du masque, mise à disposition de solution hydro alcoolique, parcours en sens unique...).

Nous vous attendons donc nombreux lors de la collecte du **20 mai** qui se tiendra comme toujours à la salle polyvalente d'Aspach de 16h30 à 19h30.

Nous connaissons également la grande déception de donateurs quant à la collation qui est servie à la fin de collectes. Sachez que nous sommes contraints à des règles d'hygiène très strictes.

Mais la préparation d'une collation nécessite également la présence humaine.

C'est pourquoi nous relançons un appel à toute personne qui souhaiterait donner un peu de son temps pour venir agrandir les troupes de notre amicale.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir nous voir lors d'une collecte ou contacter la présidente (numéro de téléphone ci-dessus) ou toute autre personne que vous connaissez faisant partie de l'amicale.

Nous vous disons donc à très bientôt.

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Section rando :

Les marches mensuelles ont repris. Les prochaines auront lieu les :

Samedi 19 mars Dimanche 24 avril Samedi 11 juin Dimanche 3 juillet

En outre un week-end dans les Vosges est prévu les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mai

Ce sont des sorties accessibles d'au maximum 12-15km et 500m de dénivelé.

Renseignements : Martine GORSY 03 89 76 41 38 aveu6813@gmail.com

Ci-dessous le groupe lors du séjour de l'an passé en Haute-Savoie



Le club des aînés :

Ses réunions régulières ont lieu tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

Ci-contre une photo prise lors d'un repas du club

Renseignements :

Denise Gutleben 2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95



Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Après un nouvel arrêt de nos réunions pendant trois mois, nous allons enfin redémarrer nos rencontres hebdomadaires, nos interventions dans les écoles et nos animations diverses à Aspach et ailleurs.

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre site <http://astroaspach.fr> ou vous renseigner auprès du responsable du club **JJ Ludwig au 03 89 40 62 79**



Badminton

Présidente : Mme Floriane BARBOSA - casbaspach@gmail.com

Envie d'un petit club,
de jouer dans la bonne humeur...

Rejoins le

Club et Association Sportive de Badminton d'Aspach
casbaspach@gmail.com [0620507738](tel:0620507738)



50 €/an

 **JEUNES & ADULTES LOISIRS**
A partir de 15 ans

 **2 SÉANCES PAR SEMAINE**
Lundi et Jeudi de 19h à 21h
Salle Polyvalente d'Aspach

4 JOUEURS MINIMUM /SEANCE



Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)

Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Après deux années d'interruption, nous envisageons de reprendre le marché aux puces. La date reste la même, à savoir le deuxième dimanche de mai soit, pour cette année, le **DIMANCHE 8 MAI**.

Les feuilles d'inscriptions vous parviendront dans vos boîtes aux lettres très rapidement.

Les stands prendront place dans les rues du Stade, Réservoir, Chêne et Merles.

Nous sommes conscients de la gêne qu'une telle manifestation occasionnera, surtout pour les riverains, mais nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre afin que celle-ci soit la moins grande possible et nous vous remercions pour votre patience et votre soutien.

Comme toujours, nous lançons plusieurs appels :

– à tous ceux qui souhaitent réserver un emplacement : téléphonez à Mme Évelyne Kleiber 03 89 40 68 72

– ceux que les promenades dominicales mènent vers des marchés aux puces : vous pourriez distribuer des tracts pour le nôtre. Tracts et affiches sont également disponibles chez Évelyne.

– ceux qui seraient disponibles pour nous aider un peu, soit le

- samedi pour la mise en place

- dimanche (en particulier pour les barrières) environ 50 personnes sont mobilisées pour assurer la réussite de la journée.

- le lundi pour nous aider au rangement.

Faites-vous connaître chez Évelyne ou l'un des membres du conseil.

ET ENFIN

– à toutes les **pâtisseries** du village pour achalander notre stand de pâtisserie. La réception de la pâtisserie se fera le samedi 7 mai entre 11h et 12h et de 14h à 15h. Si vous le souhaitez, vous pourrez également déposer les tartes le dimanche matin à la salle (mais il faudra venir à pieds) et dans ce cas il serait bon de prévenir le samedi.

DIMANCHE 8 MAI nous vous proposons, outre les stands de puces,

- des petits pains frais dès 6h du matin

- tout au long de la journée : sandwichs, boissons, pâtisserie, café...

- et bien entendu **NOS COULOMMIERS AU BARBECUE**

- à midi notre repas : roulé de porc au feu de bois avec petits pois carottes et frites au prix de 10,- € servi à la salle polyvalente ou sous le chapiteau.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour passer une bonne journée.

Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



Durant deux années consécutives la pandémie a empêché presque toute activité dans la salle polyvalente. Nous sommes donc heureux de pouvoir reprendre les locations.

Durant la semaine des activités sont proposées :

le lundi et le jeudi soir : badminton avec le Club et Association Sportive de Badminton d'Aspach

le mardi et mercredi soir : des séances de sport avec M. Sébastien CARMONT.

Vous pourrez à nouveau louer la salle polyvalente pour vos fêtes de famille (dimanche midi) pour vos apéritifs de mariage ou pour toute autre manifestation culturelle ou sportive.

N'hésitez pas à vous renseigner en téléphonant à :

Mme KLEIBER Évelyne au 03 89 40 68 72

Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)





ÉCOLE
ALBERT FALCO

CADEAU DE NOËL DE LA MAIRIE

Vendredi 4 février, les classes de l'école élémentaire se sont rendues au théâtre de la Sinne de Mulhouse pour voir la pièce de théâtre « Le Mensonge ». Il s'agissait du cadeau de Noël offert par la municipalité. C'était un spectacle très artistique et acrobatique sans aucune parole.

Le spectacle raconte l'histoire d'un mensonge qui apparaît sous la forme d'un disque rouge : il grossit, se multiplie, envahit tout le quotidien d'une petite fille avant d'éclater comme la vérité.

« Quand est-ce que c'est arrivé ? Un jour comme les autres. Dans un silence, les

mots sont sortis tous seuls Le soir, en rentrant dans ma chambre mon mensonge, il m'attendait. Je n'avais rien fait, rien pensé. Il était revenu. J'évitais de le regarder mais il était là quand même. ... Toujours là ... Est-ce que, après un mensonge, les gens ne vous croient plus ? Est-ce que, après un mensonge, les gens ne vous aiment plus ? Mais comment dire la vérité maintenant ? J'ai pris une épingle. ... Pouff ! »

Les enfants et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour ce beau cadeau !



PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les délégués de classe de l'école élémentaire ont participé à leur premier conseil municipal des enfants. Cette réunion s'est déroulée le vendredi 4 mars 2022 à la mairie. Elle a permis une première rencontre avec monsieur le Maire et madame la Conseillère municipale chargée des affaires scolaires. Les enfants se sont vus remettre une cocarde et ont pu échanger sur différents sujets concernant l'école ou la vie du village.

SENSIBILISATION À LA PROPRETÉ DANS LE VILLAGE

Un des sujets abordés durant la réunion du conseil municipal des enfants reposait sur un constat réalisé par les élèves de l'école d'Aspach.

Nous, élèves de l'école d'Aspach, avons remarqué que beaucoup de déchets traînaient dans les rues du village. Il y en a même dans la forêt, dans les champs et devant l'école. Souvent, on voit des papiers, des mouchoirs, des canettes et des mégots de cigarettes alors qu'il y a une poubelle à proximité !

Il faudrait ramasser ces déchets (et arrêter d'en jeter) pour ne pas polluer notre très chère planète, parce qu'une petite ville polluée c'est un début de pollution dans le monde !



OPÉRATION AGRUMES

Les délégués de parents, l'équipe enseignante et les élèves remercient chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'opération agrumes. L'argent récolté permettra le financement des sorties ainsi que d'autres projets pédagogiques.

Carnaval à l'école maternelle

Mardi 1^{er} mars les enfants de l'école maternelle ont fêté carnaval. Le thème de l'astronomie était à l'honneur et le soleil était au rendez-vous pour le plus grand bonheur des petits et des grands ! Les élèves de Moyenne Section racontent...



On est allés dans la rue près de l'école. On a fait du bruit avec des instruments pour faire sortir les papas et les mamies du village !

On a chanté la chanson du carnaval avec de la musique. On a fait tellement de bruit que les secrétaires d'Unaferm sont sorties pour nous regarder et nous applaudir ! On était contents et joyeux !!



On avait fabriqué nos costumes nous-mêmes... Les Petits étaient déguisés en lunes et en étoiles. Ils étaient tout étincelants !!

Les Moyens étaient déguisés en planètes. Il y avait même Jupiter, la planète Mars et notre Terre, la Planète Bleue...



Les Grands avaient fabriqué des costumes de soleils tout dorés.



De retour à l'école, nous avons pris le goûter : les Grands avaient fait des boules de Berlin et les Petits et les Moyens des Schangalas. Il y avait plein de sucre : c'était délicieux ! Nous nous sommes régalez !!



VIVE
CARNAVAL !!



quelques travaux de décoration réalisés par nos agents pour le printemps

prochain bulletin prévu en juillet 2022



section rando de l'ASCLA



12 mars



avril 2022



l'abri-bus de la rue du Réservoir a été relooké